

ART DE VIVRE (RÈGLEMENT INTÉRIEUR)
CENTRE de RENCONTRES ENFANTINES MONTESSORI
MAUREPAS

La vie de l'enfant au C.R.E.Montessori

Les parents au C.R.E.Montessori

Préambule

L'esprit et la pédagogie Montessori ont pour but essentiel de développer harmonieusement le potentiel de l'enfant.

Le Conseil d'Administration et l'équipe éducative sont très attachés à cette mission.

Les adultes et les enfants ont *des droits* mais aussi *des devoirs*. Les uns et les autres doivent adhérer à cette mission pédagogique et respecter l'ensemble des règles communes. Ceux qui ne sont pas dans cet état d'esprit ne sont pas à leur place dans cet établissement.

Dans un souci de cohérence entre ce qui se passe à la maison avec les parents et ce qui se passe à l'école avec les éducateurs, il nous a semblé nécessaire d'établir un document permettant à chacun d'entre vous d'être informé sur le mode de vie de vos enfants au sein de l'école.

⌠ Horaires des groupes

Le Centre est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Arrivée	Moins de 3 ans	3/6 ans	6/11 ans
	Accueil à 8h25	Accueil à 8h25	Accueil à 8h25
L'enfant doit être <u>au plus tard</u>	à 9 h dans la classe	à 8h45 dans la classe	à 8h35 dans la classe

L'enfant de moins de 6 ans doit être accompagné jusqu'à l'entrée de la "classe" ;

L'enfant de plus de 6 ans jusqu'au pied de l'escalier (il a acquis autonomie et indépendance...)

Il est très important de respecter les horaires de travail tant pour l'ensemble de la collectivité que pour l'enfant lui-même. La concentration sur le travail, très fugace mais très intense (chez le petit enfant) est une donnée essentielle de la pédagogie Montessori. Ne pas interrompre un enfant durant cette activité "constructive", c'est respecter l'enfant et lui permettre de s'accomplir, de se construire. Dans les classes primaires, pour "la mise en route", et une bonne organisation de la journée de travail (temps individuels et temps collectifs) il est recommandé que les enfants soient présents dès 8h30.

Sortie	Moins de 3 ans	3/6 ans	6/11 ans
mi-temps	11h15 à 11h25 Ou 12h15 à 12h25	11h15 à 11h25 12h15 à 12h25	-----
temps plein	16h15	16h15	16h15

⌠ Horaires de la garderie

de 8 h à 8h25 et de 16h15 à 18h30 (les portes sont fermées dès 18h30 par sécurité)

En dehors de ces créneaux horaires, en aucun cas, la responsabilité des éducateurs ou de l'association ne pourra être engagée. Il est donc rappelé que la garde des enfants après l'heure de fermeture n'est ni à la charge des éducateurs ni à celle de l'équipe administrative et technique ; elle est de la responsabilité des parents.

La vie de l'enfant au C.R.E.Montessori

Droits et devoirs dans l'établissement de 8 h à 18h30



Si je ne respecte pas mes devoirs, je perds mes droits

DROITS

j'ai le droit :

- de vivre et apprendre en sécurité à l'école , à l'abri de toutes agressions physiques ou verbales de la part de qui que ce soit
- de penser librement et d'être respecté dans mon individualité
- d'être respecté par tous , de n'être ni humilié, ni insulté, ni jugé, ni comparé aux autres, par les éducateurs, les autres enfants et les adultes en général.
- d'avoir des activités dans une atmosphère calme, conviviale et agréable pour tous
- d'avoir un accompagnement de qualité correspondant à mon niveau
"aide moi à agir par moi-même",
"aide moi à découvrir le monde",
"aide moi à penser par moi-même"
- de vivre et apprendre dans un endroit rangé, propre et bien entretenu ainsi que dans des bonnes conditions d'hygiène
- de voir prise en compte de façon bienveillante et objective ma situation personnelle
- d'avoir un "environnement préparé" pour grandir :
 - matériel dans la classe
 - matériel dans le jardin
- de ne pas être bousculé et d'être au calme pendant les changements de classe et les "récréations"
- d'intervenir et d'être écouté en classe après avoir levé la main silencieusement et à condition que ce soit pour une intervention réfléchi et constructive.
- d'exposer mes arguments, de donner des explications en cas de non respect des règles de l'établissement.

DEVOIRS

j'ai le devoir :

- d'être poli, respectueux vis à vis de l'équipe éducative, des camarades et de ne tenir aucun propos moqueur ou agressif
- d'écouter les autres
- de ne manifester aucune violence physique- d'être le plus honnête possible : tricheries et mensonges n'ont pas lieu d'être
- de respecter les plus jeunes tant dans les propos que dans l'attitude
- de respecter le temps de repos des plus jeunes
- de ne pas apporter d'objets dangereux qui seront immédiatement retirés mais aussi ni jouets ni confiseries ni téléphone portable
- d'être présent et arriver à l'heure
- de ne pas dégrader les locaux ainsi que le matériel mis à ma disposition ; je devrai réparer ce que je dégrade
- de respecter l'environnement matériel et vivant (végétation, animaux) et les lieux environnant l'école (parking, voisinage, espaces fleuris...)
- de me déplacer dans l'établissement dans le calme, sans cris ni bousculades
- de lever la main silencieusement pour demander la parole et d'attendre mon tour pour intervenir en respectant le temps de parole des éducateurs et des camarades
- de respecter mon contrat de travail ainsi que les dates et consignes du travail demandé par les éducateurs
- de déjeuner ou goûter proprement dans les classes ou le jardin et de nettoyer ensuite
- de respecter les règles d'hygiène
- d'avoir une tenue compatible avec la pratique du sport
- d'accepter les "sanctions" prises à mon

encontre au cas où je ne respecterais pas l'une
des règles de vie de l'Etablissement

Il y a aura chaque quinzaine "un ambassadeur de Paix" pour aider les enfants à régler les conflits entre eux.

Lorsque les erreurs, les non-respects se sont reproduits plusieurs fois une **sanction** peut être appliquée (par exemple réparer son erreur pendant un temps de loisirs).

L'accumulation de fautes lourdes ou graves (par exemple insulte à un adulte, blessure grave) pourront être sanctionnées par l'exclusion temporaire (gymnastique, étude, garderie, repas...) ou définitive de l'enfant. Ces sanctions, graves, seront prises en concertation avec la Direction et les éducateurs concernés, les parents ayant été informés auparavant des manquements à la discipline et au respect.

Une feuille des écarts de comportements sera éventuellement remplie.

Vestiaire

C'est un endroit calme. Pour les plus jeunes c'est déjà un endroit de travail : on y apprend l'autonomie pour enfiler ou retirer son manteau, ses chaussures ou chaussons, bottes....avec éventuellement un adulte. Les plus grands poursuivent leur apprentissage de l'ordre et du respect de leurs affaires.

Vie dans la classe

se reporter à chaque memento....

L'entrée se fait dans le calme en chuchotant et pour les plus grands en se préparant à son "contrat de travail". Un retard perturbe donc l'enfant concerné mais également le reste de la classe.

Pour la classe élémentaire, il est souhaitable donc que les enfants qui ne peuvent pas être dans leur groupe à l'heure précise attendent que la première des activités soit terminée. Afin de préparer l'enfant à ses responsabilités et devoirs d'adulte, certaines tâches sont accomplies par les enfants : rangement, service de table, arroser les plantes, nourrir les poissons, calendrier, etc... selon la classe elles changent par semaine ou par quinzaine.

Repas

Dans un esprit de convivialité, du bien vivre ensemble, mais aussi de la découverte nous demandons aux enfants de goûter à la nourriture proposée par le traiteur mais aussi celle (gâteaux) proposée par les parents lors d'un anniversaire.

Il est bien entendu que les motifs de religion ou de santé n'entrent pas dans cette règle-là.

Nous appliquons les règles du savoir-vivre à table et de la politesse français. Notre école étant

bilingue nous n'omettons pas de parler des différences de culture dans ce domaine.

Cuisine

Sauf autorisation l'accès à la cuisine est interdit.

Sieste

Un temps de repos est "obligatoire" pour les jeunes enfants (jusqu'à 4 ans)

Toilettes

l'hygiène doit y être scrupuleusement respectée : tirer la chasse d'eau, se laver les mains, remettre la serviette sur le support, utiliser correctement le papier hygiénique...)

Les enfants ne sont pas autorisés à avoir des médicaments (même homéopathiques) dans leurs affaires personnelles

Jardin

Des espaces de jardinage et des espaces de jeux sont organisés dans notre jardin.

Le potager est interdit d'accès sans un adulte.

Tout espace d'herbe ou de terre est interdit à tout véhicule.

Les jeux de sable doivent rester dans le bac à sable et le sable reste dans le bac à sable.

Des jeux spécifiques sont installés pour grimper : il est donc interdit de grimper aux arbres et au grillage.

Jeux et ballons doivent rester dans le jardin et ne pas se retrouver chez les voisins.

Il n'est pas autorisé de creuser dans le jardin.

Une poubelle est à disposition pour tout déchet.

Pour la sécurité le toboggan doit être descendu avec les pieds en avant. L'accès se fait par l'escalier.

L'hygiène n'autorise pas les "toilettes" dans le jardin.

Pendant les récréations extérieures on doit demander l'autorisation d'aller à l'intérieur de l'école.

Les règles sont les mêmes à la garderie, à l'étude, à l'anglais, au chinois, à la musique, à la gymnastique, aux sorties

La vie des parents au C.R.E.Montessori

Un répondeur téléphonique est utilisé de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Une permanence téléphonique est assurée de 8h à 8h30

12h30 à 13h30

16h30 à 18h30 à l'école

En dehors de ces horaires un transfert d'appel est effectué chez l'une ou l'autre directrice.

Merci de ne pas appeler en dehors des heures "raisonnables", dimanches et jours fériés sauf cas

d'extrême urgence.

Classes

se reporter au memento de chaque groupe

Le matériel est réservé aux enfants : il n'est pas accessible aux parents.

Le matin les parents n'ont pas accès aux classes (sauf le groupe des moins de 3 ans) et les enfants des classes élémentaires montent seuls dans la classe (et vestiaire)

Le Centre de Rencontres Infantines Montessori comprend une "Communauté infantine" et une "Maison des enfants " et une double "classe élémentaire" ; c'est leur lieu de vie, de travail et de rencontres; il est toujours possible, voire souhaitable, d'y rencontrer un parent en visite pour une matinée ou bien de partager le déjeuner pour fêter l'anniversaire de l'enfant

Un des deux parents est invité à venir observer la classe le jour anniversaire de leur enfant : rendez-vous doit être pris avec les éducatrices (se reporter à chaque memento) ; pour les moins de 3 ans : partager la collation du matin.

Toute proposition d'intervention pédagogique (présentation d'un métier, d'une fête particulière, d'un pays, etc...) sera particulièrement la bienvenue mais préalablement étudiée avec les enseignants concernés.

Dans le jardin

Les parents doivent faire respecter auprès des enfants les règles de vie du jardin pendant les moments d'échanges conviviaux ou pendant les fêtes....

L'accès aux jeux n'est pas autorisé après 16h15.

Sauf pour la garderie....enfants et parents doivent quitter l'école à 16h30.

Pour l'enfant une journée d'école est très enrichissante mais également fatigante et longue ; il nous semble donc important qu'il puisse retrouver la chaleur de son foyer mais également une ambiance calme et détendue : rester à l'école, même dans le jardin, au-delà d'une certaine heure fatigue davantage et ne lui permet pas nécessairement de se ressourcer.

Parking

Il n'y a évidemment pas assez de places dans le parking : il est donc nécessaire, indispensable de se garer sans gêner quiconque et de stationner le moins longtemps possible

Relations avec les éducateurs

Un de nos objectifs est de permettre à chacun de vivre un processus de formation et d'échanger nos expériences.

Des réunions collectives et individuelles sont organisées durant l'année (voir calendrier) notez-les bien sur vos agendas. Les unes et les autres sont indispensables à la "vie de votre enfant" dans notre "ambiance montessorienne" . Nous vous invitons aussi à participer aux réunions, conférences prévues par l'Association Montessori de France.

Toute proposition d'intervention pédagogique (présentation d'un métier, d'une fête particulière, d'un pays, etc...) Sera particulièrement la bienvenue mais préalablement étudiée avec les enseignants concernés.

Il en est de même pour toute aide matérielle (jardinage, peinture,...)

Le temps d'accueil du matin n'est pas un temps d'échanges personnalisés (sauf pour les moins de 3 ans) entre parents et éducateurs : prendre rendez-vous sur le Lien (classes primaires) ou directement pour les autres groupes.

Il existe une Association de parents du CREM : voir leurs coordonnées sur notre site :

1. FAIRE LE LIEN entre les parents et l'équipe éducative, entre les familles notamment pour les nouveaux arrivants
2. ORGANISER des actions ponctuelles. Certaines peuvent être à but lucratif, afin de financer l'association.

Accompagnement pour les sorties

Lorsqu'un parent a la possibilité d'accompagner un groupe pour une sortie extérieure il est le bienvenu pour assister le ou les éducateurs dans l'encadrement du groupe.

Il est prévu tous les 2 ans un voyage de 5 jours pour les classes primaires : le but de ce voyage, en dehors du contexte culturel, est la séparation avec les parents....donc votre présence est inopportune; tout est mis en oeuvre pour que ce séjour soit un pas de plus vers l'autonomie et l'indépendance.

Absences - conditions sanitaires

Tout absence doit être motivée et signalée à l'établissement.

Concernant les enfants du primaire : toute absence pour congés extra-scolaires n'est pas souhaitable puisqu'elle rompt le rythme de travail. Chaque cas cependant sera étudié individuellement avec les enseignants.

En cas de maladie contagieuse, il est obligatoire de prévenir immédiatement l'établissement. Le Centre se réserve le droit de refuser un enfant malade.

Les **médicaments** à administrer éventuellement sont donnés **sous la responsabilité des parents** (nom de l'enfant et posologie inscrits dans une pochette) en ayant soin de joindre l'ordonnance. Les enfants ne sont pas autorisés à avoir des médicaments (même homéopathiques) dans leurs affaires personnelles.

Urgences : lors de l'inscription de l'enfant les parents auront précisé:

- nom, adresse et téléphone de leur médecin traitant,
- " " " du lieu de travail des parents
- fournir une autorisation écrite d'hospitalisation en cas d'intervention urgente datée et signée

du ou des parents.

Le médecin du Centre fera une visite médicale tous les 2 ans pour l'enfant. La présence des parents est souhaitable (se munir du carnet de santé de l'enfant)

Administratif

Les frais d'inscription annuels sont payables le jour de l'inscription au Centre et ne sont pas remboursés en cas de désistement.

Les participations financières des familles ou des entreprises sont un prix forfaitaire et calculé pour une année complète : toute modification en cours d'année est laissée à l'appréciation des directrices.

Un **échancier**, dûment signé et approuvé, est remis lors de l'inscription pour les frais d'accueil et/ou de scolarité :

- les paiements devront être effectués impérativement entre le **1er et le 5 de chaque échéance** .

Les chèques seront déposés à l'inscription ou au plus tard le premier jour d'accueil de l'enfant (L'association s'engage à les présenter en banque aux échéances convenues, la date de par loi doit être celle du jour de l'émission) que ce soit pour les paiements en 3 ou 10 voire même 12 fois.

Tout retard donnera lieu à une indemnité.

Les garderies peuvent être payées mensuellement ou à terme échu. Tout retard des paiements à terme échu donne lieu à une indemnité (10%).

Un **préavis** de deux mois est demandé aux familles avant tout retrait définitif de l'établissement.

Tout trimestre commencé est dû : nous vous remercions de votre compréhension : le CREM est une association Loi 1901, sans but lucratif, gérée bénévolement.

Il est indispensable de signaler tout changement des renseignements fournis lors de l'inscription (déménagement, situation familiale, etc...)

Divers

fournitures : se rapporter au mémento de chaque groupe

Si d'aventure, votre enfant rapportait à la maison un matériel ou un vêtement ne lui appartenant pas, aidez-le à le rapporter en lui faisant prendre conscience qu'il manquerait à un autre enfant ou à la classe.

Vêtements trouvés

des vêtements ou vaisselle sont régulièrement "trouvés" et sont mis à votre disposition dans l'entrée : n'oubliez pas de les récupérer.

Le Centre de Rencontres Infantiles Montessori est en lien avec

- l'Association Montessori de France (AMF) elle-même affiliée à l'Association Montessori Internationale (AMI)
- le centre de formation l'Institut Supérieur Maria Montessori (ISMM) délivrant les diplômes internationaux Montessori (actuellement 3/6 ans et assistant Montessori - en prévision 0/3 ans et 6/12 ans) - des stagiaires sont présents chaque année seules instances officiellement reconnues.
- de nombreuses autres écoles Montessori
- des centres de formation d'éducateurs de jeunes enfants

Les éducateurs participent régulièrement à des formations continues Montessori ou psychopédagogiques.

La Charte des Etablissements Montessori est disponible sur le site de l'AMF : le CREM a signé la première Charte en 2004

L'équipe éducative du C.R.E.Montessori

remettre le feuillet annexe signé, pour acceptation